# 7150/23

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 18 avril 2023 Enregistré à la Présidence du Sénat le 18 avril 2023

# TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

# PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par la République de Chypre

E 17685



Bruxelles, le 14 avril 2023 (OR. en)

7150/23

**CES 18** 

### **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Comité

économique et social européen, proposé par la République de Chypre

7150/23 pad
GIP.INST FR

## **DÉCISION (UE) 2023/... DU CONSEIL**

du...

# portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par la République de Chypre

#### LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 302,

vu la décision (UE) 2019/853 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité économique et social européen<sup>1</sup>,

vu la proposition du gouvernement chypriote,

après consultation de la Commission européenne,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> JO L 139 du 27.5.2019, p. 15.

#### considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à l'article 300, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Comité économique et social européen est composé de représentants des organisations d'employeurs, de salariés et d'autres acteurs représentatifs de la société civile, en particulier dans les domaines socio-économique, civique, professionnel et culturel.
- (2) Le 2 octobre 2020, le Conseil a adopté la décision (UE) 2020/1392<sup>1</sup> portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025.
- (3) Un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite de la démission de M. Charalambos KYRITSIS,
- (4) Le gouvernement chypriote a proposé M. Pieris PIERI, Γραμματέας Τμήματος Διεθνών Σχέσεων, Παγκύπρια Εργατική Ομοσπονδία (ΠΕΟ) [secrétaire des relations internationales, Fédération panchypriote du travail (PEO)], en tant que membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2025.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

5.10.2020, p. 1).

Décision (UE) 2020/1392 du Conseil du 2 octobre 2020 portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025, et abrogeant et remplaçant la décision du Conseil portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025 adoptée le 18 septembre 2020 (JO L 322 du

#### Article premier

Μ. Pieris PIERI, Γραμματέας Τμήματος Διεθνών Σχέσεων, Παγκύπρια Εργατική Ομοσπονδία (ΠΕΟ) [secrétaire des relations internationales, Fédération panchypriote du travail (PEO)], est nommé membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil Le président

7150/23 pad **GIP.INST** 

FR